

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
DECOUVERTE DE LA PROFESSION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 983002 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du **,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) de découvrir la profession d'éducateur spécialisé et les diversités de son exercice, de confronter ses représentations à celles d'autres participants, de clarifier ses motivations, ses atouts et ses limites, y compris en termes relationnels, par rapport à cette profession et à la formation qui y prépare.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ Résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Découverte de la formation et de la profession	PP	L	24
Méthodologie relationnelle	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

En référence au profil professionnel du « bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif », par la rencontre d'autres personnes (étudiants, professeurs, témoins, experts, professionnels) et par l'analyse de textes et/ou par des visites d'institutions, l'étudiant sera capable :

4.1. Découverte de la formation et de la profession

- ◆ de construire un projet professionnel personnel :
 - ◆ situer les raisons et motivations pour lesquelles il a choisi la profession d'éducateur spécialisé ;
 - ◆ décrire des contextes dans lesquels se fait le travail éducatif ;
 - ◆ donner une définition personnalisée de la fonction d'éducateur spécialisé ;
 - ◆ identifier les différentes fonctions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés à ses représentations de la profession ;
- ◆ de consigner, en synthèse, les expériences rencontrées pendant l'unité de formation ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle, au programme de formation proposé, par rapport à son projet personnel de formation.

4.2. Méthodologie relationnelle

- ◆ de découvrir, à partir d'échanges avec le groupe, l'importance de la relation dans la profession d'éducateur spécialisé. :
 - ◆ entrer en communication avec d'autres personnes ;
 - ◆ prendre place dans une dynamique de groupe ;
 - ◆ écouter et prendre la parole ;
 - ◆ respecter les différences d'opinions ;
- ◆ de percevoir et d'identifier l'impact des émotions, notamment dans la relation éducative ;
- ◆ de repérer et d'exprimer ses limites et ses atouts en lien avec la profession d'éducateur spécialisé, y compris en termes relationnels.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en référence au profil professionnel du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : et par la réalisation de travaux :*

- ◆ de présenter les raisons pour lesquelles il choisit la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ de décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- ◆ de déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle et par rapport à son projet personnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à s'auto-évaluer,
- ◆ la capacité à nuancer son propos,
- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire adéquat.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Educateur spécialisé : méthodologie relationnelle », il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 15 étudiants par groupe.